



FICHE TECHNIQUE

120608

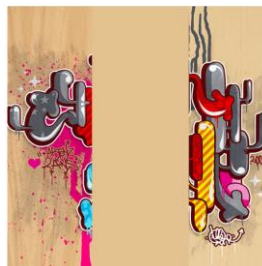
PROTECT G

PROTECTION FILMOGÈNE CONTRE L'AFFICHAGE ET LES GRAFFITI USAGE PROFESSIONNEL

PROTECT G est une préparation conditionnée en boîtier aérosol à base d'une association de résines de polymères de synthèse de haute stabilité en hydrodispersion, PTFE.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: FLUIDE
Masse volumique	: 737 G/L ± 20 G/L
Réaction chimique	: NEUTRE
Odeur	: SOLVANT OXYGENES
Couleur	: INCOLORE
Gaz propulseur	: PROPULSEUR HYDROCARBONE



PROPRIETES PRINCIPALES

PROTECT G est fortement hydrophobe. Protection préventive anti-graffitis, anti-affiches, anti-salissures **des matériaux peu poreux**, enrichie au PTFE.

PROTECT G présente une bonne résistance aux agressivités extérieures, à l'oxydation, aux UV, à la pollution de l'environnement. **Sèche rapidement** par simple évaporation des solvants de dispersion

PROTECT G apporte à la surface des matériaux traité un caractère **anti-taches, anti-adhérent** des affiches et anti-graffitis, limite l'effet buvard, l'imprégnation des taches et salissures grasses à base d'huiles ou de graisses d'origines diverses, l'adhérence des colles et l'imprégnation des graffitis en profondeur, peintures, feutres, marqueurs, réduit le risque de conserver après nettoyage un spectre indélébile incrusté.

PROTECT G diminue le temps nécessaire à l'effaçage des marquages sauvages, tags, graffitis... Il apporte une **fonction protectrice** sur supports verticaux de faible porosité tels qu'enduits, boiseries, surfaces peintes de façades, murs, couloirs en intérieur ou extérieur, panneaux lisses, panneaux d'affichages...

PROTECT G est utilisé par les services d'entretien, de maintenance dans les collectivités, municipalités, services publics pour la protection des surfaces peu poreuses aux abords des universités, lycées, collèges, statues des monuments, bancs des jardins publics...

MODES ET DOSES D'APPLICATION

- ◆ Bien agiter l'aérosol avant et pendant l'utilisation.
- ◆ Appliquer sur supports propres et secs préalablement dépoussiérés et nettoyés.
- ◆ Selon nature et porosité du support, appliquer de **1 à 2 couches croisées**.

NOTA : L'efficacité maximum de la protection est obtenue 24 heures après l'application.

RECOMMANDATIONS



H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques entraîne des effets néfastes à long terme.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Récipient sous pression ; ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261 Eviter de respirer les aérosols.
P264 Se laver soigneusement les mains à l'eau et au savon après manipulation.
P273 Eviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants et des lunettes de protection des yeux.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50oC/122oF.
P501 Eliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux.

Conserver et utiliser à l'écart de toute flamme ou source de chaleur, d'ignition et d'étincelles, appareil électrique en fonctionnement.

Ne pas fumer.

Conserver hors de la portée des enfants.

Ne pas utiliser dans une atmosphère confinée.

Procéder par de brèves pressions, sans pulvérisation prolongée.

Bien ventiler après usage.

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné.

Toujours effectuer au préalable un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988